SIOEN

www.sioen-ppc.com

DECLARATION DE CONFORMITE

Le fabricant:

N.V. SIOEN
FABRIEKSTRAAT 23
8850 ARDOOIE
BELGIQUE

déclare que l'EPI neuf décrit ci- après:

ARTICLE : parka 4650 PM1	**polyamide + doublure matelassée**	**DF/HRVTA2**
+ cote à bretelles 6147 PM1		**DF/HRVL1**
+ capuche 1038 PM1		**DF**

est conforme aux dispositions de la Directive 89/686/CEE et, le cas échéant, à la norme nationale transposant la norme harmonisée n°: **EN 342, EN ISO 20471 (pour la veste et le pantalon) et EN ISO 13688** (pour les EPI visés à l'article 8 paragraphe 3) est identique à l' EPI ayant fait l'objet de l'attestation ''CE'' de type n° **032/2017/0482** en délivrée par:

Centexbel
Technologiepark 7
9052 Zwijnaarde
Belgique
NB0493

est soumis à la procédure visée à l'article 11 partie A/partie B de la directive 89/686/CEE, sous la contrôle de l'organisme notifié:

ne pas applicable

Fait à Ardooie, le 30/03/2018

Signature
Bart Vervaecke
CEO SIOEN Apparel

N.V. SIOEN
I. DECEUNINCK
TECHNISCH DIRECTEUR

Les informations contenues dans ce document sont la stricte propriété de la société SIOEN NV. Elles ne peuvent être utilisées par le destinataire que sous la forme dans laquelle elles lui ont été envoyées. N'importe quelle modification apportée aux informations contenues dans ce document sera considérée comme un faux en écritures, qui expose le destinataire à des poursuites au pénal.